

# AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

## Sécurisation de la RD560 et aménagement d'une piste cyclable entre Auriol et Var

Commune d'Auriol

Par délibération en date du 9 février 2024, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD 560 sur le territoire de la commune d'Auriol, depuis la sortie d'agglomération à l'Ouest, jusqu'à la limite départementale du Var à l'Est.

**Une réunion publique de présentation aura lieu le 11 juin 2024 à 18h00 à la Salle des Fêtes les Marronniers**

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune d'Auriol

**du mercredi 12 juin au jeudi 11 juillet 2024 inclus**

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter la description de l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

#### Site d'exposition

Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie d'Auriol, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

#### **Hôtel de Ville**

Salle du rez-de-chaussée coté urbanisme  
Place de la libération  
13390 AURIOL

*Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

#### Site Internet

Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département :

[www.departement.fr](http://www.departement.fr)

Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »  
Ou en scannant ce QR code



#### Permanences

Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 9 permanences dans les locaux de la mairie d'Auriol pour répondre aux questions du public de 10h00 à 12h00 :

Les mercredis : 12 juin 2024 / 19 juin 2024 / 26 juin 2024 / 3 juillet 2024 / 10 juillet 2024

et

Les vendredis : 14 juin 2024 / 21 juin 2024 / 28 juin 2024 / 5 juillet 2024

### MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

#### Sur registre papier

Disponible à proximité des expositions en mairie.

#### Sur le registre numérique

Accessible via le site Internet du Département

#### Par courriel

[routes@departement13.fr](mailto:routes@departement13.fr)

#### Par voie postale

Département des Bouches du Rhône  
Direction des Routes et des Ports  
52, avenue de Saint Just  
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.